REAGJIR

Paris, le 20 février 2018 - Après des années d'attente, le décret permettant aux futurs et jeunes médecins d'être présents aux négociations conventionnelles entre l'Assurance Maladie et les médecins libéraux est paru au Journal Officiel le 17 février dernier. Les associations et syndicats représentatifs ont obtenu d'être intégrés en tant qu' « observateurs ». C'est une reconnaissance supplémentaire de leur rôle dans notre système de santé.

A travers la détermination de la tarification des actes, ces négociations décident de l'orientation du système de santé. La présence autour de la table de ceux qui représentent l'avenir de la profession était donc incontournable.

Nous saluons cette publication qui nous reconnaît enfin une place officielle dans la réflexion et l'organisation de la médecine libérale de demain.

Cette présence nouvelle doit permettre la construction d'une politique de santé en rapport avec les défis que nous devons relever : accès aux soins, virage préventif, virage numérique, vieillissement de la population...

Les jeunes et futurs médecins sauront être force de propositions pour construire, avec l'ensemble des acteurs, un système de santé égalitaire, solidaire et efficient.